



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20240730-2024_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 30 juillet 2024

Délibération : N° 2024-23

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, BADUEL Sébastien, THER Benoit , BRUEL Marcel, OUSTRY Michel, NOEL Géraud, LAMOUREUX Nicolas, Mmes CHASSAGNE Chrystel, TOURLAN Anne, AMARAL Emmanuelle, PUYBOUFFAT Delphine, MALGOUZOU Nathalie,

Absent(s) :

AURATUS Eric, DAUDE Thierry

Secrétaire de séance :

THER Benoit

REVISION LOYER ADMR au 01/07/2024

DELIBERATION

Conformément au bail consenti à l'ADMR Châtaigneraie pour le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) le 5 novembre 2021 et dont le siège est à la maison des services de LABROUSSE 3 place de la fontaine, il expose également que la révision du loyer n'a pas été faite en juillet 2023.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer annuel de 5 104 € à compter du 1er juillet 2024.

La variation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE du 4ème T 2021 au 4ème T 2023 (1886 à 2162) fait apparaître une augmentation de + 14.6 %.

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe à 5 104 € le loyer annuel de l'ADMR (SSIAD) à compter du 1er juillet 2024.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20240730-2024_23-DE

Émis et rendu exécutoire
le 30 juillet 2024
Reçu en Préfecture
le 01 août 2024
Publié ou notifié
le 01 août 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 31 juillet 2024

Le Maire

Gérard PRADAL